

**Document d'information pour l'année
2008-2009 pour l'obtention d'un
diplôme national en arts plastiques
délivré par le ministère de la culture et
de la communication par la voie de la
validation des acquis de l'expérience**

Pour tout renseignement :
Ministère de la culture et de la communication
Délégation aux arts plastiques
Bureau des écoles d'art
Mme Nicole Sauvage 01 40 15 73 69

Sommaire

Fiche n°1 : Informations générales sur la procédure de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention des diplômes nationaux en arts plastiques..... Pages 2 à 7

Fiche n°2 : Etudes supérieures en arts plastiques : les diplômes nationaux et,les options..... Pages 7 à 12

Fiche n°3 : Référentiel des métiers auxquels préparent les formations et ouvrent les diplômes nationaux..... Pages 13 à 14

Fiche n°4 : Référentiel des compétences requises..... Pages 15 à 24

Annexe : Statistiques de réussite aux épreuves dans le cadre de la VAE en 2008

Fiche n°1 : informations générales sur la procédure de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention des diplômes nationaux en arts plastiques
--

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience a été institué par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Il permet à toute personne de demander, sous certaines conditions, la validation des acquis de son expérience pour justifier de tout ou partie des connaissances, aptitudes et compétences exigées afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme.

Le décret n° 2004-607 du 21 juin 2004 a pour effet de rendre ce dispositif applicable à l'ensemble des diplômes sanctionnant les formations délivrées par les établissements entrant dans la compétence du ministère de la culture et de la communication, et notamment les diplômes nationaux en arts plastiques : diplôme de réalisateur-designer (Diplôme National d'Art et Techniques, DNAT), diplôme national d'arts plastiques (DNAP), diplôme de créateur-concepteur d'expressions plastiques (Diplôme national supérieur d'expression plastique, DNSEP). Ces diplômes se déclinent en trois options : art, communication, design

Des diplômes d'école spécifiques, accessibles par la validation des acquis de l'expérience (VAE), sont délivrés par quatre écoles supérieures d'art sous contrôle pédagogique du ministère de la culture et de la communication : l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA), l'Ecole nationale supérieure des Arts décoratifs (ENSAD), l'Ecole nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) et l'Ecole nationale supérieure de la photographie d'Arles (ENSP).

Le candidat aura soin de choisir une école centre de validation, en fonction du diplôme postulé et de l'option qu'il aura choisie.

La liste des établissements est accessible en ligne sur le site du Ministère de la culture et de la communication (<http://www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/index-dap08.htm>. page écoles d'art – rubrique validation des acquis de l'expérience) et reprise ci-dessous.

Le calendrier des démarches est accessible sur le site.

A/ DEROULEMENT DE LA VAE :

La demande de validation des acquis de l'expérience s'effectue en effet en deux phases : la phase de recevabilité et les épreuves proprement dites.

• Phase de recevabilité :

Un document interministériel normalisé (CERFA n°12818*01) a été élaboré pour l'inscription des candidats à cette première phase et porte le nom de « Livret de recevabilité ».

Une notice explicative accompagne ce document.

Ces deux documents sont accessibles en ligne sur le site du Ministère de la culture et de la communication (<http://www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/index-dap08.htm>, page écoles d'art – rubrique validation des acquis de l'expérience).

Le dossier du candidat sera déclaré recevable à la suite d'un examen collégial organisée par chaque école, centre de validation, au regard des critères suivants :

- ◆ le total des durées cumulées d'activités salariées, non salariées ou bénévoles exercées par le candidat, est égal ou supérieur au minimum de trois années fixé par la réglementation,
- ◆ les expériences acquises par le candidat dans les différentes activités décrites par le dossier sont en relation avec la certification recherchée.

La durée de l'expérience est appréciée au moment du dépôt de la demande.

• **Epreuves proprement dites**

Les candidats dont la demande est déclarée recevable se soumettent à deux séries d'épreuves, aux dates fixées par l'école centre de validation :

- **L'élaboration du livret de validation des acquis** qui prépare à l'entretien avec le jury ; ce document permet la description des activités menées, la formalisation des connaissances, aptitudes et compétences acquises et la préparation de l'argument à développer pour mettre en rapport le résultat de cette formalisation avec le référentiel de certification du diplôme demandé.

L'école peut éventuellement proposer un accompagnement aux candidats sans, pour autant, qu'il s'impose à eux, cet accompagnement ayant pour but de conseiller le candidat et de l'aider à réaliser le dossier préparatoire à l'entretien.

Le code du travail assimile l'accompagnement à une action de formation. L'accompagnement entre donc de ce fait, dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue, notamment en ce qui concerne le financement.

- **L'entretien avec le jury et la présentation des travaux.**

a) l'entretien

Au cours d'un entretien avec le jury de cinquante minutes comprenant une brève intervention liminaire (vingt minutes) du candidat à la VAE, ce dernier fera état de la nature de ses engagements artistique et professionnel et des moteurs de sa motivation à obtenir, au regard de ces engagements, le diplôme postulé.

b) la présentation formelle et critique des travaux

Le candidat se verra ensuite proposer, pendant trente minutes, de présenter de façon formelle, raisonnée, méthodologique, un travail réalisé au cours des trois dernières années précédant la date de l'épreuve dans le souci constant d'attester les propos tenus lors de l'entretien s'agissant de ses engagements par rapport aux champs artistique et professionnel et sa capacité à mobiliser un bagage historico-théorique de nature à éclairer les différents paramètres et enjeux du travail présenté. Il est également demandé au candidat de fournir au jury un dossier artistique attestant la continuité de son travail depuis son origine.

B/ TARIFICATION DE LA VAE :

Les droits d'inscription sont décrits dans la rubrique 3 de la Notice explicative du document « cerfa » d'inscription.

Pour les écoles nationales supérieures d'art, le tarif fait l'objet d'un arrêté interministériel annuel.

Pour les centres de validation dépendant des collectivités territoriales, les tarifs étant librement fixés par les collectivités, le candidat doit se renseigner auprès du centre de validation retenu.

Il est à noter que les candidats salariés peuvent solliciter leur employeur pour bénéficier d'un congé pour validation des acquis de l'expérience et pour la prise en charge des frais inhérents à cette démarche. Les informations relatives aux modalités de prise en charge de ces frais peuvent être obtenues auprès des agences nationales pour l'emploi (ANPE), des points information conseil (PIC), des points relais conseil (PRC) ou des centres d'animation, de ressources et d'information sur les formations (CARIF) relevant des conseils régionaux.

Liste des écoles supérieures, centres de validation et des diplômes nationaux délivrés

Liste DES ÉCOLES CENTRES DE VALIDATION	Liste des diplômes délivrés par validation des acquis de l'expérience et des options
Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence 1, rue Emile Tavan 13 100 Aix-en-Provence Tél : 04 42 91 88 70 Adresse e-mail : secretariat@ecole-art-aix.fr Site internet : www.ecole-art-aix.fr	• Diplôme national d'arts plastiques (DNAP) option art • Diplôme de créateur-concepteur d'expressions plastiques (DNSEP) option art
Ecole régionale des beaux-arts de Besançon 12, rue Denis Papin 25 000 Besançon Tél : 03.81.87.81.30 Adresse e-mail : alain.philippe@besancon.fr Site internet : www.erba.besancon.com	• Diplôme national d'arts plastiques (DNAP) options art et communication • Diplôme de créateur-concepteur d'expressions plastiques (DNSEP) options art et communication
Ecole des beaux-arts de la Réunion 102, avenue du 20 décembre 1848 – BP 246 97 826 Le Port cedex Tél : 02.62.43.08.01 Adresse e-mail : administration@esbareunion.com Site internet : www.esbareunion.fr	• Diplôme national d'arts plastiques (DNAP) options art, communication et design • Diplôme de créateur-concepteur d'expressions plastiques (DNSEP) option art • Diplôme de réalisateur-designer (DNAT) options design de produit, design d'espace et design graphique
Ecole supérieure d'art du Havre 65, rue Demidoff 76600 Le Havre Tél. : 02 35 53 30 31 Adresse e-mail : ecoleart@ville-lehavre.fr Site internet : www.ecole-art-lehavre.fr	• Diplôme national d'arts plastiques (DNAP) options art, communication, design • Diplôme de créateur-concepteur d'expressions plastiques (DNSEP) options art, communication, design • Diplôme de réalisateur-designer (DNAT) option design graphique

LISTE DES ÉCOLES CENTRES DE VALIDATION	
	Liste des diplômes délivrés par validation des acquis de l'expérience et des options
Ecole supérieure d'art de Lorient 1, avenue de Kergroise 56 100 Lorient Tél : 02.97.35.31.70 Adresse e-mail : ecole.sup.art@mairie-lorient.fr Site internet : www.lorient.fr/esa.html	• Diplôme national d'arts plastiques (DNAP) options art, communication, design • Diplôme de créateur-concepteur d'expressions plastiques (DNSEP) options art, communication et design • Diplôme de réalisateur-designer (DNAT) options design d'espace et design graphique
Ecole nationale des beaux-arts de Lyon Les subsistances 8 bis, quai St Vincent 69001 LYON Tél : 04.72 00 11 71 Adresse e-mail : infos@enba-lyon.net Site internet : www.enba-lyon.fr	• Diplôme de créateur-concepteur d'expressions plastiques (DNSEP) options art et design • Diplôme de réalisateur-designer (DNAT) design de produit
Ecole supérieure d'arts de Rueil-Malmaison 3, rue du Prince Eugène 92 500 Rueil-Malmaison Tél : 01.55.47.14.80 Adresse e-mail : ecole@earueil.com Site internet : www.earueil.com	• Diplôme national d'arts plastiques (DNAP) option art, communication, design • Diplôme de créateur-concepteur d'expressions plastiques (DNSEP) option art, communication, design
Ecole supérieure des beaux-arts de Toulouse 5, quai de la Daurade 31 000 Toulouse Tél : 05.61.22.29.98 Adresse e-mail : ecole.beaux.arts@mairie-toulouse.fr Site internet : www.esba-toulouse.org	• Diplôme national d'arts plastiques (DNAP) options art, communication et design • Diplôme de créateur-concepteur d'expressions plastiques (DNSEP) options art, communication et design

Liste des écoles nationales supérieures, centres de validation et des diplômes spécifiques délivrés par ces écoles :

LISTE DES ÉCOLES CENTRES DE VALIDATION	Liste des diplômes délivrés par validation des acquis de l'expérience et des options
Ecole nationale supérieure de la Photographie d'Arles 16 rue des Arènes BP 10149 13631 Arles cedex Tél : 04 90 99 33 33 Adresse e-mail : communication@ensp-arles.com Site internet : www.ensp-arles.com	Diplôme de l'Ecole nationale supérieure de la Photographie
Ecole nationale supérieure des beaux-arts 14, rue Bonaparte 75272 Paris cedex 06 Adresse e-mail : info@ensba.fr Site internet : www.ensba.fr	Diplôme national supérieur d'arts plastiques Mise en place de la procédure VAE prévue pour l'année universitaire 2009/2010
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs 31, rue d'Ulm 75240 PARIS Cedex 05 Tél. : 01 42 34 97 00 Adresse e-mail : info@ensad.fr Site internet : www.ensad.fr	Diplôme de concepteur-créateur en arts décoratifs
Ecole nationale supérieure de création industrielle Ensci/Les Ateliers 48, rue Saint-Sabin 75011 PARIS Tél : 01 49 23 12 12 Adresse e-mail : druet@ensci.com Site internet : www.ensci.com	Diplôme de créateur-industriel

Fiche n°2 : les études supérieures en arts plastiques, les diplômes, les options dans le cadre des diplômes nationaux
--

CYCLE COURT : UN DIPLÔME, TROIS OPTIONS

Les *cycles courts* se distinguent des *cycles longs* d'une part en fonction de la durée des études (trois années de formation) et d'autre part en ce que les enseignements prodigués dans les cursus courts trouvent leur originalité pour une bonne part dans des modes et des usages professionnels avérés.

Ceci permet aux étudiants diplômés de prétendre à une insertion rapide au sein de structures correspondant aux intitulés des différents cursus : design d'espace, design graphique, design de produit - structures professionnelles avec lesquelles ils ont pu se familiariser grâce aux trois mois de stages prévus dans le cursus..

➤ **Diplôme de réalisateur-designer (Diplôme national d'arts et techniques, DNAT)**

Le Diplôme de réalisateur-designer sanctionne un cursus de trois années d'études post-baccalauréat dans les écoles nationales ou territoriales supérieures d'art sous tutelle ou sous contrôle pédagogique du Ministère de la culture et de la communication. Il comprend les options suivantes : design d'espace, design graphique, design de produit.

L'ensemble des compétences et connaissances requises pour passer le Diplôme de réalisateur-designer sont acquises par l'étude des disciplines suivantes :

Année 1 :

1. Pratique du dessin, comme moyen de recherche et de compréhension
2. Expérimentation du volume et de l'espace.
3. Perception et imagination de la couleur.
4. Initiation aux techniques et technologies.
5. Approches théoriques et philosophiques, de l'histoire des arts et des civilisations à l'analyse des récits.
6. Pratiques des langues étrangères.

Année 2 :

1. Dessin et représentation
2. Méthodologie
3. Atelier de langue étrangère
4. Histoire et théorie des arts
5. Techniques et mise en œuvre
6. Recherche personnelle
7. Stage et expériences des milieux de création et de production

Année 3 :

1. Dessin et représentation
2. Méthodologie
3. Histoire et théorie des arts
4. Technique et mise en œuvre
5. Stage et expérience des milieux de création et de production
6. Projet

❑ **Option Design d'espace**

L'enseignement est axé sur la perception et l'aménagement d'espaces (grands et petits paysages, espaces publics et espaces privés, mobilier urbain et aménagements intérieurs, ...). Il s'agit d'un enseignement pluridisciplinaire.

❑ **Option Design graphique**

L'enseignement repose sur tout ce qui constitue la chaîne graphique et ses développements numériques. L'image, le texte, le récit, la médiatisation et les nouvelles technologies en sont les éléments constitutifs.

❑ **Option Design de produit**

L'enseignement a pour finalité la conception d'objets, pièces uniques ou destinés à être reproduits industriellement (petite, moyenne ou grande série). Dans cet enseignement la relation art-design est privilégiée.

Les stages et expériences des milieux de création et de production donnent lieu à la rédaction d'un rapport mettant en évidence l'approche de ces milieux en relation avec l'enseignement proprement dit ; ce rapport est remis au jury de diplôme.

Le projet que présente le candidat mobilise bien évidemment toute l'attention du jury. Celui-ci est sensible aux relations entre technique et art, à leur présence plus ou moins prégnantes mais aussi à la qualité plastique des projets susceptibles de faire émerger des personnalités singulières.

CYCLE LONG : LES DEUX DIPLÔMES ET LES TROIS OPTIONS

➤ **Diplôme national d'arts plastiques (DNAP)**

Le Diplôme national d'arts plastiques sanctionne un cursus de trois années d'études post-baccalauréat effectué dans les écoles nationales ou territoriales supérieures d'art sous tutelle ou sous contrôle pédagogique du Ministère de la culture et de la communication, dans une des trois options - art, design, communication.

Il est attribué sur des critères d'évaluation qui permettent de juger les qualités artistiques, les connaissances théoriques et pratiques du candidat. Ce diplôme sanctionne un niveau de qualité de *manipulation* des langages plastiques permettant à l'étudiant :

- ◆ de s'intégrer à une pratique professionnelle
- ◆ de poursuivre une formation plus technique, dans une école offrant ce type de cursus, de choisir de poursuivre ses études artistiques, au sein des écoles d'art dans le cadre d'une formation à la recherche et à la création de haut niveau.

L'ensemble des compétences et connaissances requises pour passer le DNAP, sont acquises au cours des trois années constituant la phase programme, par l'étude des disciplines suivantes :

- ◆ Dessin. Le dessin est à considérer pour sa valeur générique ; l'intitulé «dessin» appelle un enseignement portant sur les caractères suivants : documentaire, d'expression, de recherche, de communication.
- ◆ Problématique et méthodologie de la recherche appliqués aux champs des options : cet enseignement est constitué de cours théoriques, de conférences-rencontres et de travaux dirigés. Il vise tant à une découverte par l'étudiant de pratiques spécifiques s'inscrivant dans le champ des options qu'à une analyse de sa démarche personnelle (son inscription et sa singularité).
- ◆ Atelier de langue étrangère : par «atelier», il est signifié qu'il ne s'agit pas ici de cours mais d'activités propres à élargir la culture et à développer la pratique orale de la langue choisie.
- ◆ Histoire et théorie des arts : le programme vise à doter l'étudiant de repères historiques précis et concepts esthétiques clairs, en liaison avec les œuvres et leur contextualisation. L'objectif est de doter l'étudiant d'un savoir où cadres larges et objets précis seront organisés par un appareil critique.
- ◆ Techniques et mise en œuvre : sensibilisation aux différentes techniques, apprentissages et acquisitions du meilleur degré de maîtrise doivent garantir l'aboutissement des réalisations et leur qualité expressive.
- ◆ Recherches personnelles.

L'attribution du diplôme résulte de la satisfaction aux éléments d'appréciation suivants :

- ◆ Présentation des travaux (formelle et critique).
- ◆ Origine et évolution du projet (évaluation des phases de la recherche et de la production).
- ◆ Inscription culturelle du travail (pertinence des références, diversité des connaissances).
- ◆ Qualité des réalisations.

En DNAP option art, design ou communication, le jury qui attribue le diplôme est particulièrement attentif à la manière dont le candidat témoigne des savoirs techniques mobilisés, des connaissances spécifiques et générales qui valident en les valorisant les richesses de l'option exploitées par le candidat et l'étendue des savoirs qui sont convoqués.

➤ **Diplôme de créateur-concepteur d'expressions plastiques (Diplôme national supérieur d'expression plastique, DNSEP) :**

En formation initiale, le Diplôme de créateur-concepteur d'expressions plastiques sanctionne un cursus de deux années d'études effectué après l'obtention du DNAP dans les écoles nationales ou territoriales supérieures d'art sous tutelle ou sous contrôle pédagogique du ministère de la culture et de la communication (soit cinq années d'études post-baccalauréat au total), dans une des trois options - art, design, communication.

Les étudiants doivent avoir assimilé l'ensemble des connaissances théoriques et pratiques dispensées au cours de la phase programme sanctionnée par le DNAP. Les

compétences et connaissances requises pour passer le Diplôme de créateur-concepteur d'expressions plastiques au cours des deux années qui constituent la phase projet témoignent :

- d'une part, de la maîtrise des disciplines suivantes :

- ◆ histoire des arts,
- ◆ philosophie,
- ◆ langue vivante,
- ◆ méthodologie de la recherche,

- d'autre part, de la participation à des ateliers transdisciplinaires : les ateliers de recherche et de création (ARC).

La quatrième année est une année qui est généralement mise à profit par l'étudiant pour effectuer un ou des voyages à l'étranger, fréquenter d'autres institutions culturelles et/ou artistiques qui alimenteront son projet tout au long de la cinquième année.

La cinquième année est exclusivement consacrée à la préparation d'un projet personnel d'expression plastique dans l'une des trois options - art, design, communication.

L'attribution du diplôme résulte de la satisfaction aux éléments d'appréciation suivants:

- ◆ Présentation des travaux (formelle et critique).
- ◆ Origine et évolution du projet (évaluation des phases de la recherche et de la production).
- ◆ Inscription culturelle du travail (pertinence des références, diversité des connaissances).
- ◆ Qualité des réalisations.

Les options art, design et communication s'enrichissent d'autres plans culturels, d'autres champs de références qui ont trait à la fois à leur implication dans la réalité d'un monde contemporain partagé et aux axes spécifiques, aux domaines culturel et technique qui les façonnent. Par ailleurs, c'est un savant équilibre entre connaissances générales et connaissances spécifiques que le projet d'expression plastique doit accomplir.

Pour ce qui concerne, l'utilisation de différents médias, le choix que fait le candidat d'un ou plusieurs médias pour présenter son projet est naturellement libre : peinture, photo, vidéo, son, installation, volume, numérique, dessin etc. L'utilisation de ces supports quels qu'ils soient suppose maîtrise et dépassement des techniques. Cette diversité des supports d'expression fait plus ou moins écho à la diversité du sens que le projet abrite.

□ Option art

Fondamentalement intégratrice, donc non nécessairement contrôlée par les outils techniques et matériaux qu'elle privilégie, cette option n'est cependant pas élue par défaut. Son enseignement est régi par des textes précis, son encadrement et les exigences qu'elle requiert sont confiés à des artistes-enseignants et théoriciens inscrits dans le champ de l'art à travers leur pratique personnelle et leur engagement professionnel. Centrée sur le projet personnel, l'option art se définit naturellement comme une option ouverte sur l'ensemble de l'espace contemporain problématisé par une conduite singulière créatrice apte à s'exprimer dans un langage spécifique. Elle n'est cependant pas exempte d'une évaluation extérieure susceptible de juger la démarche pertinente ou non.

❑ **Option design**

L'activité de design est entendue comme activité de création impliquant un processus de conception. Celui-ci consiste à déterminer les propriétés virtuelles et tangibles des formes, des objets et des espaces.

L'option design entend affirmer une pluralité de la création à travers les différentes natures de démarches et de productions.

❑ **Option communication**

Cette option se rapporte aux domaines liés à l'image, au récit, à la traduction et aux relations avec les milieux professionnels.

- ◆ image : cette notion correspond à tout ce qui ressort des multiples supports et médias -graphisme, illustration, photographie appliqués à des finalités professionnelles ;
 - ◆ récit : théories et expressions plastiques qui introduisent la dimension de la durée ;
 - ◆ traduction : théories et pratiques liées à la médiatisation visuelle et audiovisuelle.
- Enfin, ce qui correspond aux relations avec les milieux professionnels de la communication et des arts graphiques

Ces deux options, design et communication, induisent de la part du créateur, des démarches différentes entraînant des productions elles-mêmes de diverses natures :

- ◆ une recherche déduite d'un programme où les objectifs de réalisation et de production fixés avec précision déterminent une logique de résolution propre ;
- ◆ une recherche qui, à partir d'une problématique, d'une commande ou d'un programme, progresse selon la propre logique d'un concepteur.

Ces différentes approches témoignent d'attitudes et d'aptitudes spécifiques conduisant à des profils différents dans le travail plastique comme dans la réalité professionnelle, même si elles procèdent d'une dynamique de recherche et de création identique.

Fiche n°3 : Les métiers auxquels préparent les formations et ouvrent les diplômes nationaux
--

Les études dans les écoles supérieures d'art préparent aux activités de création artistique.

Les champs professionnels visés sont les suivants : artiste plasticien, designer, métiers de la communication visuelle. Les métiers correspondants figurent en gras dans le tableau ci-après.

Le cycle long correspond aux phases de conception et de production, le cycle court correspond à des phases de réalisation et d'assistance.

DOMINANTE	OPTION			Métiers artistiques et culturels/ Enseignement
	ART	DESIGN	COMMUNICATION	
Peinture/couleur	Artiste-plasticien, Peintre, graveur Fresquiste	Dessinateur textile/coloriste/ Peintre-décorateur	Publicitaire/affichiste	Directeur artistique
Théorie et Histoire des arts	Historien/ critique d'art/ Directeur artistique /attaché de presse	Directeur artistique/ /critique d'art/ Consultant Responsable de conception et de développement de produits	Directeur artistique/ Directeur de communication /critique d'art / Responsable marketing-publicité/conseil en communication visuelle Responsable de conception et de développement de services	Galeriste –curator/ commissaire d'exposition/ Gestionnaire de collections/ Programmateurs culturel/médiateur culturel Recherche au niveau de la restauration, conservation des oeuvres d'art
Dessin	Illustrateur, créateur de BD	Créateur-concepteur en design graphique, Designer industriel/designer textile	Dessinateur illustrateur/graphiste Responsable de diffusion et de commercialisation de produits/ imprimeur/ Responsable de production	Animateur confrencier
Volume	Sculpteur, Installateur, Scénographe Restaurateur et conservateur préventive des oeuvres	Aménageur d'espace intérieur/Styliste industriel Designer-scénographe/ Paysagiste/ Créateur-concepteur en design de produit-espace-environnement	Concepteur de lieux et d'événements	Régisseur de théâtre ou de cinéma/monteur d'expositions
Multimédia	Photographe-auteur / Réalisateur CD-ROM/réalisateur film ou vidéo Auteur de logiciels multimédia	Maquettiste /PAO dessinateur industriel/CAO, Créateur-concepteur en design industriel et multimédia,	Photographe-auteur, vidéaste, auteur d'œuvres audiovisuelles, auteur de multi-media interactif, créateur d'images de synthèse, créateur d'interfaces, auteur de logiciels multimédia/webmaster	Directeur de production/chef de projet multimédia
				Tous les métiers de l'enseignement touchant les disciplines ressortissant aux études d'art, artistes intervenant en milieu scolaire ou hospitalier

Fiche n °4 : le référentiel des compétences requises

➤ Diplôme de Réalisateur-Designer option Design d'espace, Design graphique, Design de produit, (Diplôme national d'arts et techniques, DNAT)

ACTIVITE ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES
FONCTIONS CONCEPTION ET REALISATION Concevoir et réaliser de manière indépendante ou au sein d'une équipe un objet ou un projet de création original dans le champ du design	Associer des éléments de la réalité et les interpréter à travers l'élaboration d'un langage plastique personnel.	Maîtriser les étapes de la conduite du projet
		Maîtriser les étapes de la conduite du projet : analyse des besoins ou de la problématique, conception et expérimentation (maquettes, prototypes...), réalisation, évaluation, réception*.
	Donner une forme à une idée en la concrétisant dans un produit de création à l'intérieur d'un cadre contraint : commande, stratégie globale d'une entreprise, prise en compte d'une étude de marché...	Etre capable de concilier une démarche d'auteur avec les contraintes qui découlent de l'analyse des besoins*.
Au sein de l'entreprise, participer à la définition et à la mise en oeuvre de la stratégie en matière d'image de marque par la création de nouveaux concepts de produits ou de services et de nouvelles formes ou, dans le cadre d'une activité indépendante, définir un style.		

ACTIVITE ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES
Inscrire les objets ainsi conçus dans une démarche de création propre.	Etre capable de faire des propositions singulières ou innovantes*.	Etre capable de faire des propositions singulières ou innovantes.
Inscrire ces objets dans un contexte culturel ou programmatique	Etre capable de mobiliser des connaissances théoriques*.	S'être approprié et être en capacité de mobiliser des connaissances théoriques (philosophie, esthétique, sociologie, histoire de l'art et de l'architecture, histoire des formes et théorie de la couleur, sémiotique, sciences de l'information..).
Choisir les supports, les matériaux, les techniques, définir les conditions d'utilisation du produit de création.	Etre capable de mobiliser des connaissances scientifiques et technologiques*.	S'être approprié et être en capacité de mobiliser des connaissances scientifiques et technologiques relatives aux techniques (graphisme, volume, image fixe ou animée, numérique...) supports (traditionnels, audiovisuels, multimédias) et matériaux (matériaux naturels ou synthétiques, matériaux et structures virtuels, matériaux avancés de haute technologie.
Au sein de l'entreprise, participer au suivi de la fabrication des produits de création ou, dans le cadre d'une activité indépendante, en assurer le développement		
Etablir des relations avec les corps de métier concernés et/ou les services de l'entreprise impliqués dans le processus de production	Etre capable de mobiliser des connaissances pratiques relative à l'organisation de l'entreprise et au processus de production, dans le dialogue avec les différents services et corps de métier	
* <i>en fonction d'une commande extérieure et d'un cahier des charges ou à partir d'une initiative personnelle</i>		

ACTIVITE ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES
Au sein de l'entreprise, participer à la détermination des modalités de diffusion et de commercialisation du produit de création ou, dans le cadre d'une activité indépendante, conduire une action commerciale, éventuellement par l'intermédiaire d'un diffuseur.	Connaître les conditions juridiques, économiques et financières de diffusion ou de commercialisation	
	Maîtriser différents modes de communication	Maîtriser différents modes de communication : expression orale et écrite, communication audiovisuelle etc...
FONCTIONS TRANSMISSION DES SAVOIRS		
Formaliser, organiser et délivrer un enseignement (cours ou direction d'atelier) dans le cadre d'un enseignement supérieur en arts plastiques	Etre capable de formaliser un contenu, de l'organiser de manière pédagogique et de délivrer un enseignement.	
Participer à l'évaluation des acquis des candidats	Maîtriser les techniques d'évaluation pédagogique.	

➤ **Diplôme national d'arts plastiques option Art. (DNAP)**

Dominante	Principales compétences, aptitudes et connaissances attestées	Modalités d'évaluation
- Peinture/couleur - Dessin - Volume - Multimédia	Première maîtrise des bases techniques et d'évaluation des pratiques picturales/ Premières manifestations d'une singularité dans le traitement et l'exploration critique et expérimentale de ces bases attestée par l'évolution de la production/ Le DNAP témoigne de l'existence d'orientations fondamentales du candidat : choix du médium le plus adéquat à sa recherche spécifique en germe/	Vérification de la capacité formelle et critique de présentation des travaux et/ou des recherches et de la maîtrise pratique ou technique ; de la cohérence de l'origine et de l'évolution du projet en fonction de l'évaluation des phases de la recherche et de la production.. Evaluation de la qualité intrinsèque des réalisations/ Evaluation de leur inscription culturelle
Théorie et Histoire des arts	Connaissance pertinente des courants artistiques majeurs et de l'Histoire de l'art/ Premières manifestations d'une singularité de la mise en perspective de ces connaissances à l'aune de la création contemporaine assimilée en propre par le candidat	Vérification de l'appropriation et de la pertinence des références, de la mise en relation des savoirs témoignant de l'inscription culturelle du travail et/ou de la recherche

➤ **Diplôme national d'arts plastiques option communication, (DNAP)**

Dominante	Principales compétences, aptitudes et connaissances attestées	Modalités d'évaluation
- Analyse de l'image - Nouvelles technologies (images et son)	Première maîtrise des bases techniques et d'évaluation des pratiques picturales/ Premières manifestations d'une singularité dans le traitement et l'exploration critique et expérimentale de ces bases attestée par l'évolution de la production/ Le DNAP témoigne de l'existence d'orientations fondamentales du candidat : choix du médium le plus adéquat à sa recherche spécifique en germe/	Vérification de la capacité formelle et critique de présentation des travaux et/ou des recherches et de la maîtrise pratique ou technique ; de la cohérence de l'origine et de l'évolution du projet en fonction de l'évaluation des phases de la recherche et de la production. Evaluation de la qualité intrinsèque des réalisations/ Evaluation de leur inscription culturelle
Théorie et Histoire des arts de la communication	Connaissance pertinente des courants artistiques majeurs et de l'Histoire de la communication/ Premières manifestations d'une singularité de la mise en perspective de ces connaissances à l'aune de la création	Vérification de l'appropriation et de la pertinence des références, de la mise en relation des savoirs témoignant de l'inscription culturelle du travail et/ou de la recherche

➤ **Diplôme national d'arts plastiques option Design. (DNAP)**

Dominante	Principales compétences, aptitudes et connaissances attestées	Modalités d'évaluation
- Analyse des formes, de l'espace et des matériaux - Dessin - Volume - Multimédia	Première maîtrise des bases techniques et d'évaluation des pratiques picturales/ Premières manifestations d'une singularité dans le traitement et l'exploration critique et expérimentale de ces bases attestée par l'évolution de la production/ Le DNAP témoigne de l'existence d'orientations fondamentales du candidat : choix du médium le plus adéquat à sa recherche spécifique en germe/	Vérification de la capacité formelle et critique de présentation des travaux et/ou des recherches et de la maîtrise pratique ou technique ; de la cohérence de l'origine et de l'évolution du projet en fonction de l'évaluation des phases de la recherche et de la production ; Evaluation de la qualité intrinsèque des réalisations/ Evaluation de leur inscription culturelle
Théorie et Histoire du design	Connaissance pertinente des courants artistiques majeurs et de l'Histoire du design/ Premières manifestations d'une singularité de la mise en perspective de ces connaissances à l'aune de la création contemporaine assimilée en propre par l'étudiant	Vérification de l'appropriation et de la pertinence des références, de la mise en relation des savoirs témoignant de l'inscription culturelle du travail et/ou de la recherche

➤ **Diplôme de concepteur-créateur d'expressions plastiques option Art, Communication, Design (Diplôme national supérieur d'expression plastique, DNSEP)**

N.B. : Le travail demandé dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience se qualifie comme suit :

« Travail artistique qui tient compte des pratiques et expérimentations passées et des problématiques qui traversent la création contemporaine. »

« Le candidat doit être capable de montrer un degré important de recherche personnelle mettant en jeu des questions de forme, de réflexion critique approfondie sur le contenu du travail et la forme. Les autres critères sont subordonnés à celui-ci ».

ACTIVITE ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES
FONCTION CONCEPTION		
Concevoir et mener à bien un projet de création original dans le champ des arts visuels, du design et de la communication visuelle		
Associer les éléments du réel et les interpréter à travers l'élaboration d'un langage plastique personnel	Maîtriser les étapes de la conduite du projet	Maîtriser les étapes de la conduite du projet : conception (recherche documentaire et iconographique, repérages, esquisses), expérimentation (maquettes, modèles...), réalisation, évaluation, réception.
Donner une forme à une idée en la concrétisant dans un objet artistique ou un produit de création	Etre capable par la forme et la matière, d'exprimer son intention en tant qu'auteur	Etre capable d'exprimer son intention en tant qu'auteur, au service d'une oeuvre ou d'un produit de création.
Inscrire les objets ainsi conçus dans une démarche artistique ou de création propre	Etre capable de faire des propositions singulières ou innovantes.	Etre capable de faire des propositions singulières ou innovantes.
Inscrire ces objets dans un contexte culturel	Etre capable de mobiliser des connaissances théoriques	S'être approprié et être en capacité de mobiliser des connaissances théoriques (philosophie, esthétique, sociologie, histoire de l'art et de l'architecture, histoire des formes et théorie de la couleur, sémiotique, sciences de l'information...)

ACTIVITE ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES
Choisir les supports, les matériaux, les techniques, définir les conditions de présentation de l'oeuvre ou d'utilisation du produit de création.	Etre capable de mobiliser des connaissances scientifiques et technologiques	S'être approprié et être en capacité de mobiliser des connaissances scientifiques et technologiques relatives aux techniques (peinture, dessin sculpture, gravure, photographie, numérique...), supports (traditionnels, audiovisuels, multimédias) et matériaux (matériaux naturels ou synthétiques, matériaux et structures virtuels, matériaux avancés de haute technologie).
FONCTIONS EXPERTISE		
Expertiser et rendre compte de la scène artistique internationale, concevoir des modalités de diffusion adaptées et les mettre en oeuvre :		
Exercer une démarche intellectuelle critique	Maîtriser la démarche et l'analyse conceptuelle et formelle	Maîtriser la démarche de l'analyse conceptuelle et formelle d'oeuvres ou objets de création en l'inscrivant dans un contexte culturel, historique et social
Rendre compte des activités artistiques contemporaines par des articles et autres textes, des expositions...	Maîtriser différents modes d'expression.	Maîtriser différents modes d'expression : expression orale, expression écrite, expression par la création (ex. mémoire sous forme de BD), par l'exposition...
Identifier, sélectionner et se mettre en relation avec les différents acteurs-cibles	Etre capable de mobiliser des connaissances pratiques relatives à l'organisation du marché de l'art, de l'entreprise et des institutions culturelles.	

ACTIVITE ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES
FONCTIONS EXPERTISE ET DIFFUSION		
Négocier les modalités de production, de diffusion et de commercialisation de l'oeuvre ou du produit de création, ainsi que des droits dérivés.	Connaître les conditions juridiques (code de la propriété intellectuelle), économiques et financières (statut d'indépendant) de l'exercice professionnel.	
Accompagner la diffusion, la commercialisation de l'oeuvre ou du produit de création	Etre en capacité de sensibiliser le public et de lui faire partager sa démarche artistique.	
FONCTIONS TRANSMISSION DES SAVOIRS		
Formaliser, organiser et délivrer un enseignement (cours ou direction d'atelier) dans le cadre d'un enseignement supérieur en arts plastiques.	Etre capable de formaliser un contenu, de l'organiser de manière pédagogique et de délivrer un enseignement.	
Participer à l'évaluation des acquis des candidats	Maîtriser les techniques d'évaluation pédagogique	
Donner des conférences, participer à des colloques, des séminaires, des débats	Etre capable d'exprimer ses choix esthétiques, de les argumenter, de susciter et d'animer un débat prenant appui sur son oeuvre ou l'oeuvre d'un tiers..	
FONCTIONS RECHERCHE ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE		
Expérimenter dans le cadre d'une équipe de recherche et rendre publics les étapes et les résultats de la recherche.		

ACTIVITE ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES
Concevoir un projet de recherche original dans le champ des arts visuels, du design et de la communication visuelle et conduire une démarche de recherche.	Maîtriser les étapes de la conduite d'un projet de recherche, fondamentale ou appliquée, à caractère scientifique ou plastique.	
Identifier, sélectionner et se mettre en relation avec les différents acteurs : autres créateurs, enseignants, chercheurs susceptibles de faire équipe, institutions susceptibles d'apporter un financement. Répondre aux appels à projets de recherche.	Connaître l'organisation des institutions de recherche et des institutions culturelles.	
Définir les conditions de restitution de la recherche et de présentation de ses résultats.	Etre capable de communiquer les résultats de la recherche à la communauté scientifique et au public en mobilisant différents modes de formalisation et différents langages artistiques	

Statistiques de réussite des épreuves VAE • 2008

Diplômes et Options	candidats inscrits	candidats présents	candidats reçus	Taux de réussite	Mentions	Félicitations	Centres de VAE
DNAP							
Art	5	5	5	100%	1	0	Le Port, Le Havre, Lorient, Rueil
Communication	2	2	2	100%	0	2	Lorient, Rueil
Design	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL DNAP	7	7	10	100%	1	2	

DNSEP							
Art	25	25	19	76%	4	6	Aix, Besançon, Le Havre, Le Port, Lorient, Lyon, Rueil, Toulouse
Communication	4	4	4	100%	0	2	Rueil
Design	3	2	1	50%	0	0	Lyon, Rueil
TOTAL DNSEP	32	31	24	77%	4	8	

DNAT							
Design graphique	2	2	2	100%	0	0	Lorient
Design d'espace	—	—	—	—	—	—	—
Design produit	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL DNAT	2	2	2	100%	0	0	

Autres							
Diplôme national supérieur de la Photographie	1	1	—	—	0	0	Arles
ENSAD	2	2	1	50%	0	0	—
ENSCI	—	—	—	—	—	—	—
Total global	44	43	38	88%	5	10	

Validation partielle							
Diplômes et options	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats reçus	Taux de réussite	mentions	félicitations	Centres de VAE
DNAP Art, DNSEP Art	3 candidats au DNSEP	3 candidats au DNSEP	3 candidats reçus au DNAP	—	—	—	Rueil-Malmaison, Toulouse
Diplôme national supérieur de la Photographie	1	1	validation partielle	—	—	—	Arles